COMMUNE DE L'ABERGEMENT SAINTE COLOMBE

Bulletin Municipal N° 29 *Juillet 2014*

Le Mot du Maire

Au sortir des élections municipales, et dès la constitution des commissions de travail, le nouveau conseil municipal s'est attelé à la tâche, en prenant connaissance des dossiers et en créant les conditions d'une répartition cohérente des missions.

La commission des affaires scolaires et périscolaires a immédiatement œuvré à la mise en place d'une modification majeure intervenant dans notre commune : l'application des nouveaux rythmes scolaires. Nous avons fait le choix, à partir de la consultation de toutes les parties concernées, de mettre au cœur de nos décisions l'allègement effectif de la journée de classe, et de favoriser ainsi les conditions d'apprentissage de nos écoliers ; cela nous semble être l'esprit de la réforme. Les NAP ont en effet pour objectif premier la détente et la récupération des enfants au milieu d'une journée qui sollicite leur concentration, c'est-à-dire qui crée de la fatigue. Et c'est dans cette direction que devront tendre nos efforts pour imaginer les contenus de ces Nouvelles Activités Pédagogiques. Si cette réforme est source de certains désagréments pour les familles et source de difficultés dans son application pour la municipalité, gardons à l'esprit cette valeur commune qui fait de la formation de nos enfants une priorité.

La commission d'adjudication d'appel d'offres a quant à elle délibéré dans le cadre du cahier des charges élaboré par le conseil dans son ensemble concernant l'attribution de la délégation du service de restauration scolaire municipal. Ce sont bien les notions de qualité et de prise en compte des emplois sur la commune qui ont été privilégiés, et ce dans un souci d'équité entre les différents candidats en lice. Nous avons souhaité par ailleurs que le fonctionnement global de la restauration scolaire soit reconduit.

D'autres dossiers sont d'ores-et-déjà en cours d'étude, qui concernent la commission urbanisme ou la commission bâtiments, qui s'est fixée une remise à niveau des bâtiments communaux avant de réactiver le dossier d'accessibilité des personnes à mobilité réduite aux édifices publics.

Je voudrais, à l'occasion de ce 29e bulletin municipal qui n'en reste pas moins le premier pour moi en tant que maire, féliciter et remercier l'ensemble des associations qui animent la commune. Je salue ainsi l'arrivée du « Comité des fêtes nouveau », pour paraphraser une formule festive bien connue, et réserve une mention spéciale à l'Association de la Cantine scolaire, qui mérite toute notre reconnaissance pour le travail accompli comme pour son esprit de service à la population. J'adresse également les remerciements de l'ensemble du conseil aux bénévoles de la bibliothèque, du Comité de fleurissement, du CCAS.

Je vous laisse maintenant découvrir les rubriques de notre bulletin, dont certaines sont nouvelles, non sans ajouter que c'est avec plaisir que je vous recevrai dans notre maison commune si vous en manifestez le désir.

Bon été 2014,

Stéphane VIVIER

S O M M A I R E

1 *Annonce des changements à venir*
2 *Budget 2014*
3 *Etat Civil 2014*
4 *JSAC*
5 *Comité des Fêtes*
6 *Les Amis de l'Ecole*
7 *Bibliothèque Municipale*
8 *Académie de Danse pour Chevaux- Don du Sang*
9 *Le Fleurissement Communal-Sports et Loisirs*
10 *La Colombe d'Argent*
11 *La Colombe Gourmande*
12 *Axone Compétition*
13 *Centre de Loisirs*
14 *Opération Tranquillité*
15 *Noyades : danger de l'été*
16 *Animaux Domestiques*
17 *Bruits-Brûlage des Déchets*
18 *Site Internet*
19 *Quelques Messages*
20 *Les Artisans commerçants*
21 *Quartier : Boullerand*
22 *Photo Mystère*
23 *Infos Pratiques*
24 *Les Manifestations*

HORAIRES OUVERTURE SECRETARIAT DE MAIRIE ETE 2014

Modification des horaires d'ouverture du 1er au 09 août:

- ***Lundi 04 : de 14h00 à 16h00***
- ***Mardi 05 : de 08h45 à 11h45 et de 14h à 16h***
- ***Jeudi 07 : de 08h45 à 11h45***

Le secrétariat de Mairie sera fermé du lundi 11 août au mercredi 20 août 2014 inclus.

En cas d'urgence contacter :

VIVIER Stéphane : 06.36.74.82.31	
RAVISE Florence : 03.85.96.29.37	***06.76.75.86.66***
GUIMIOT Bernard : 03.85.96.88.93	***06.73.05.14.84***
BONIN Irène : 03.85.96.03.52	***06.35.40.07.22***
COMMARET Gilles : 03.85.96.45.51	***06.88.99.63.87***

ANNONCE DES CHANGEMENTS A VENIR

La dématérialisation, réforme d'Etat qui vise à remplacer progressivement les informations officielles papier par le support informatique, va se généraliser. Dans le but de suivre cette orientation, la commune a pris la décision de ne plus distribuer « l'info pop ».

QUAND ? A compter du 1er janvier 2015.

POURQUOI ? La distribution représente un coût en temps et donc en termes de finances pour la commune, ainsi qu'en papier : 460 tirages et une demi-journée à deux personnes, à multiplier par le nombre de conseils municipaux.

Ne cédons pas à la panique, l'ensemble du conseil maintient sa volonté de diffuser l'information de la manière la plus large et la plus transparente qui soit. Notre intention est de conserver l'accès de tous aux informations concernant la commune.

COMMENT ?

Première solution, consulter « l'info pop » directement sur le site de la commune.
Deuxième solution, sur simple demande en mairie (et en fournissant ses coordonnées), recevoir « l'info pop » par mail chaque mois.

Troisième solution, qui ne concernera que les personnes sans accès à l'internet, se signaler en mairie pour continuer à recevoir « l'info pop » sous format papier.

Lors des invitations pour le repas des Anciens, l'équipe municipale prendra un temps pour vérifier la faisabilité du projet avec eux.

LA JOURNEE TYPE DES ECOLIERS A LA RENTREE SCOLAIRE 2014/2015

Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi
8h45 à 11h45 : classe / 11h45 à 13h15 : repas / 13h15 à 14h : Nouvelles Activités Pédagogiques / 14h à 16h15 : classe.
Samedi
8h45 à 11h45 : classe.

Les transferts de l'école vers le restaurant scolaire seront assurés par les employées de la commune (maternelle) et les enseignants (élémentaire), les transferts du restaurant scolaire vers les lieux d'activités pédagogiques, ou ceux des activités pédagogiques vers l'école, par les employées de la commune.

Une personne de la commune accueillera les enfants non inscrits aux NAP à 13h10 à l'école maternelle.

LA RESTAURATION SCOLAIRE

Le prestataire retenu est Saveurs Restauration. Conformément à notre cahier des charges, les emplois en cuisine seront maintenus, et l'élaboration des repas se fera sur place, avec un minimum de 80% de produits frais, des repas à thème, des repas pique-nique en cas de sortie scolaire pour les enfants inscrits. Le pain sera fourni par la boulangerie de la commune. Une commission de restauration composée de la commission affaires scolaires avec un représentant du prestataire assurera le suivi du service de restauration, et les inscriptions/facturations incomberont désormais à la commune.

Budget 2014

INVESTISSEMENT

Le budget communal voté lors de la séance du conseil municipal en date du 23/04/2014 s'équilibre en recettes et dépenses à 157 144 € pour la section investissement.

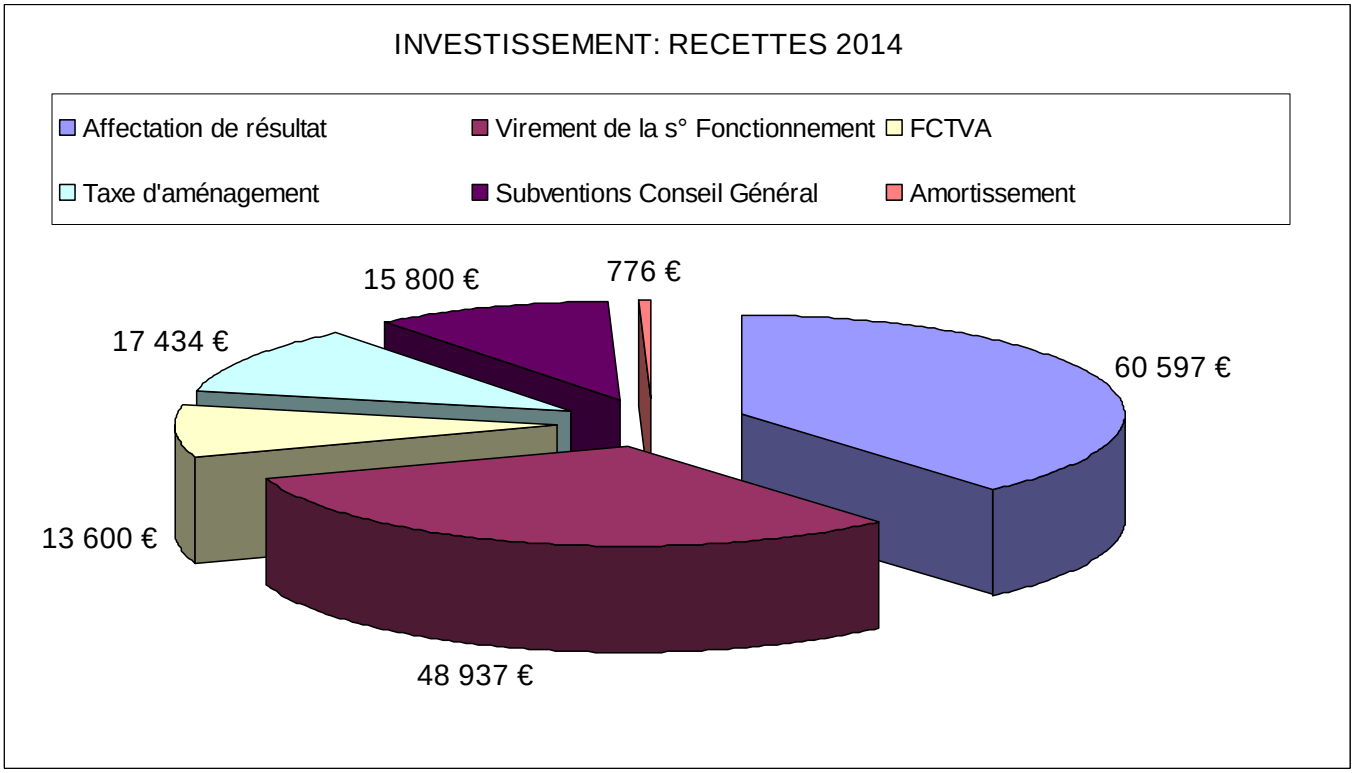

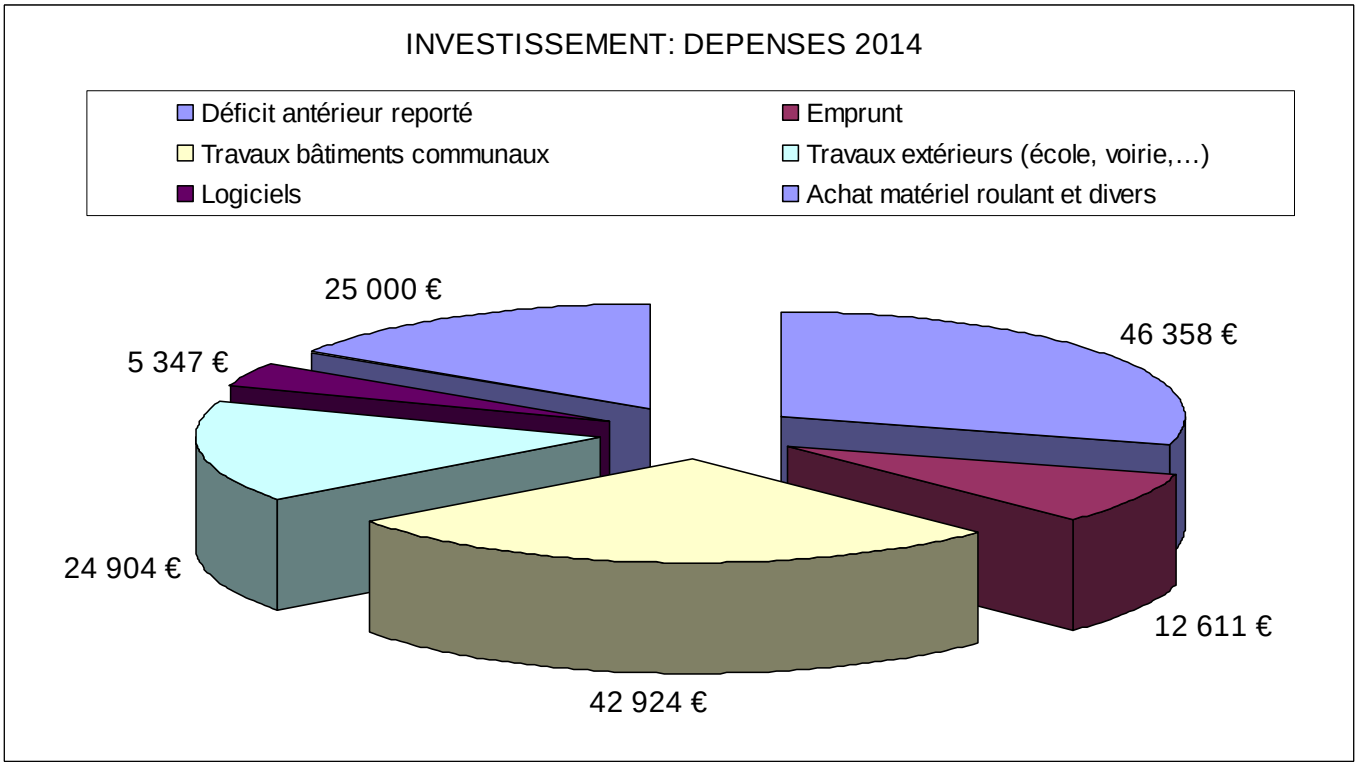

FONCTIONNEMENT

Le budget communal voté lors de la séance du conseil municipal en date du 23/04/2014 s'équilibre en recettes et dépenses à 721 315 € pour la section fonctionnement.

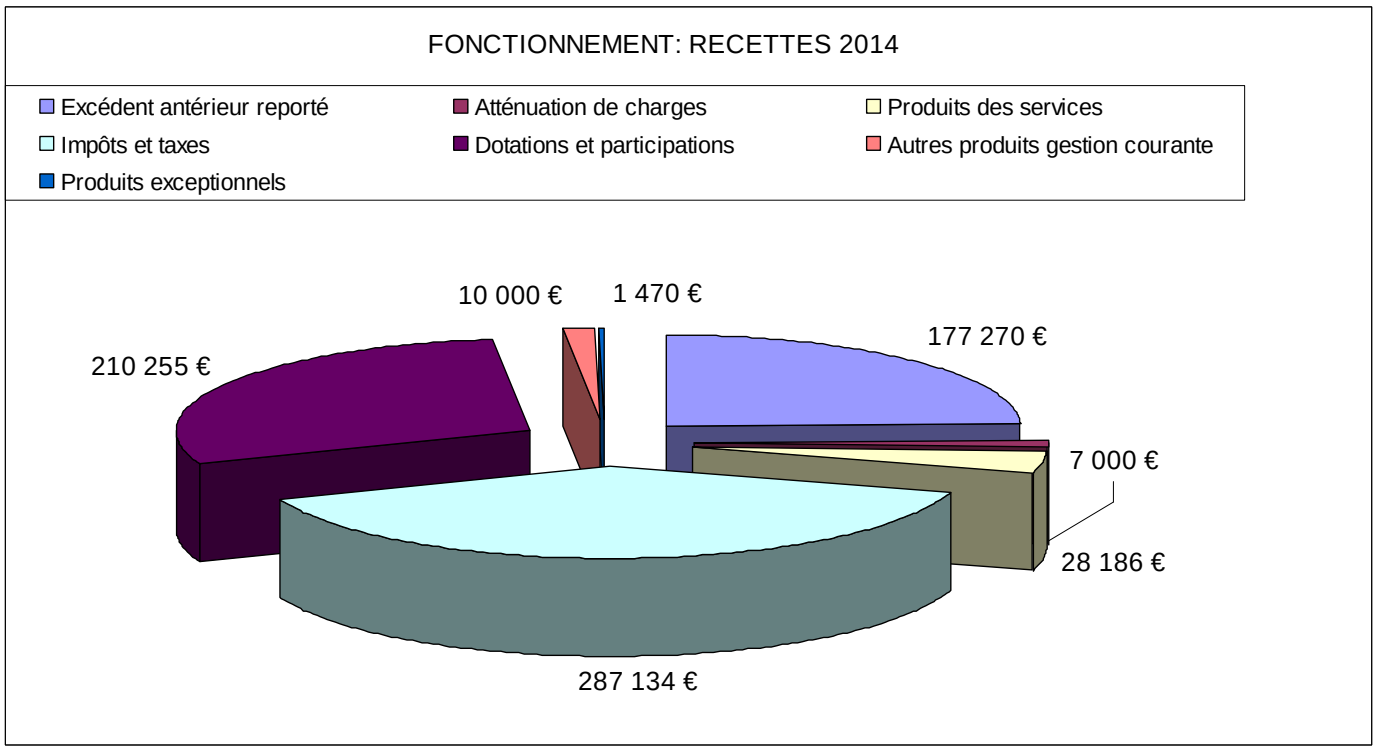

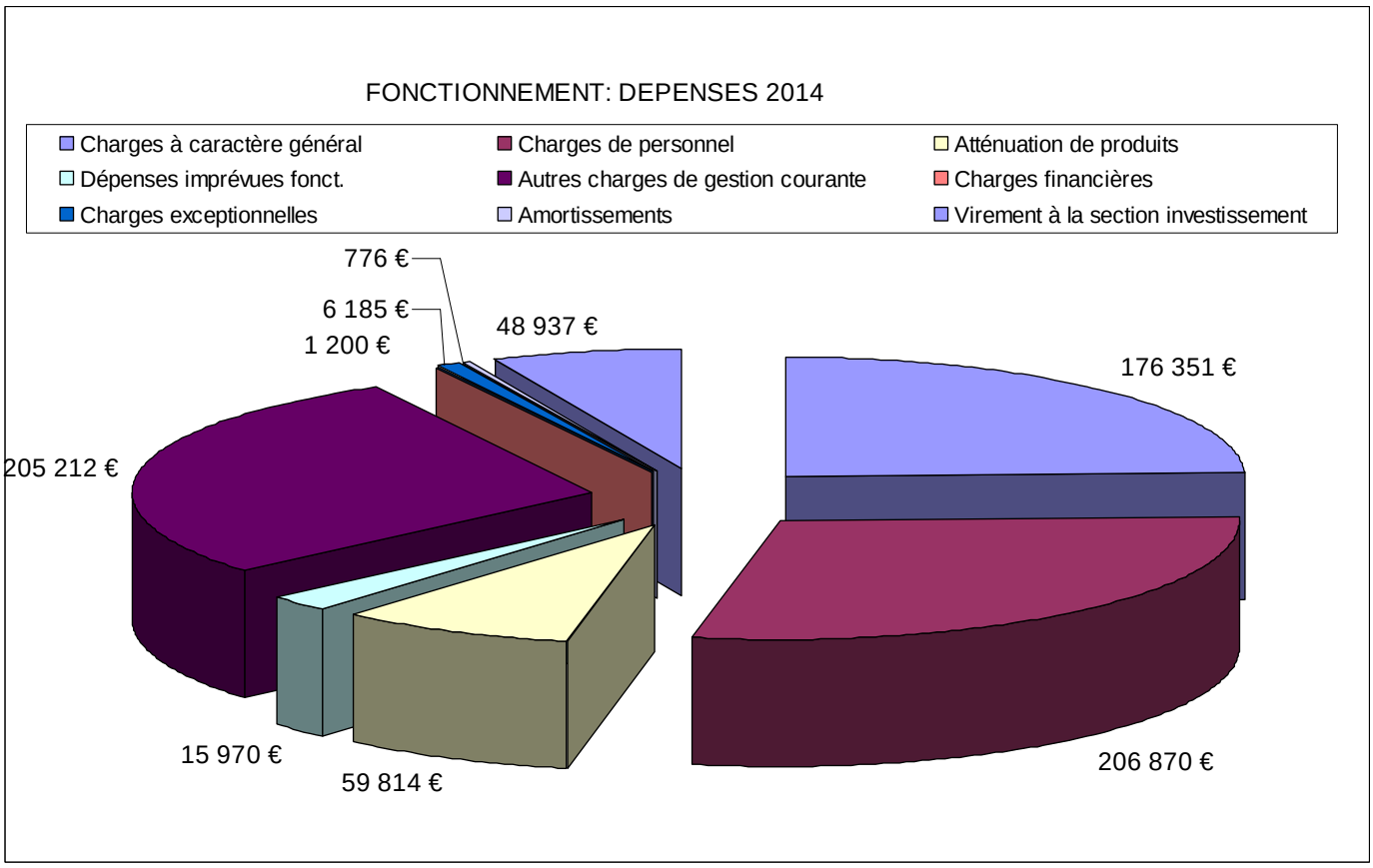

BUDGET ASSAINISSEMENT
Budget Exploitation

Le budget assainissement voté lors de la séance du conseil municipal en date du 23/04/2014 s'équilibre en recettes et dépenses 165 004 € pour la section d'exploitation.

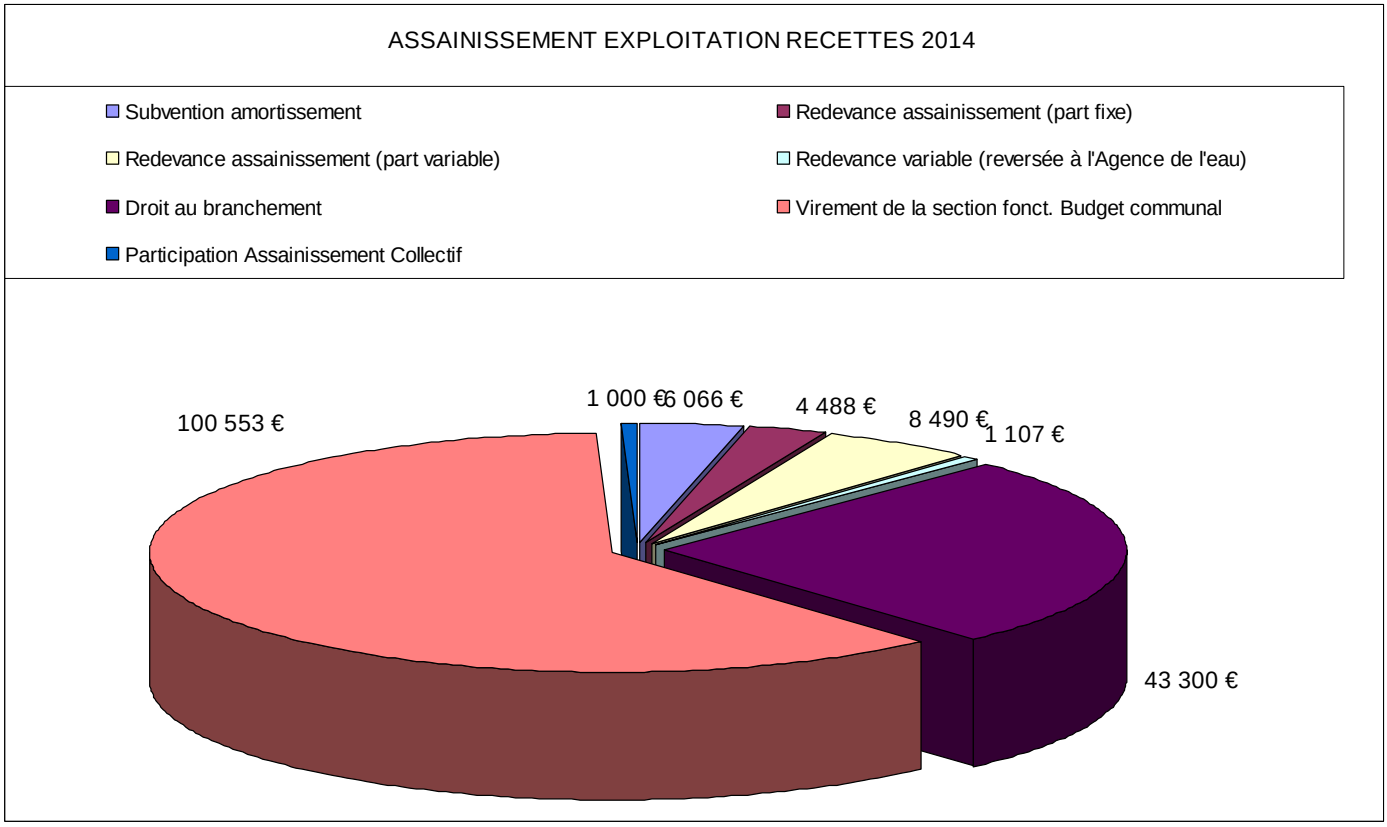

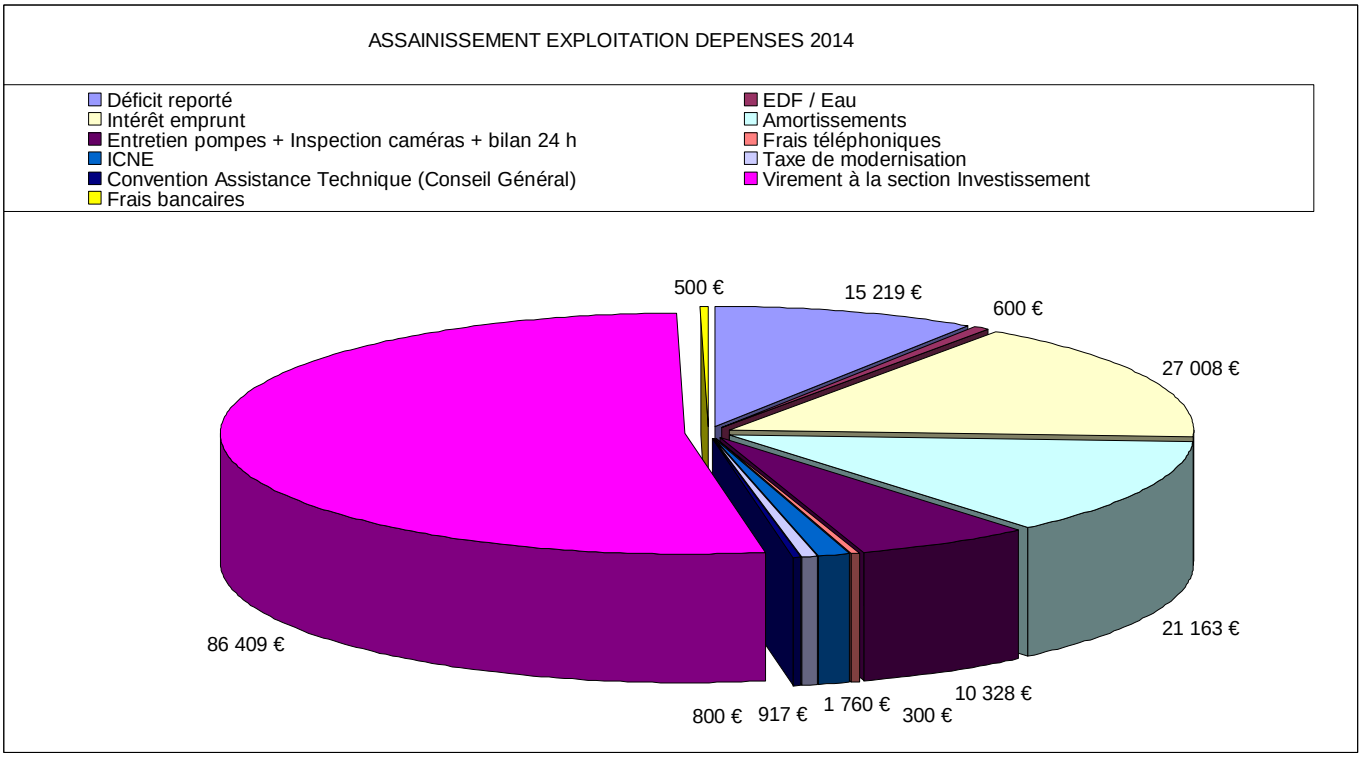

.

BUDGET ASSAINISSEMENT
Budget Investissement

Le budget assainissement voté lors de la séance du conseil municipal en date du 23/04/2014 s'équilibre en recettes et dépenses à 356 284 € pour la section d'investissement.

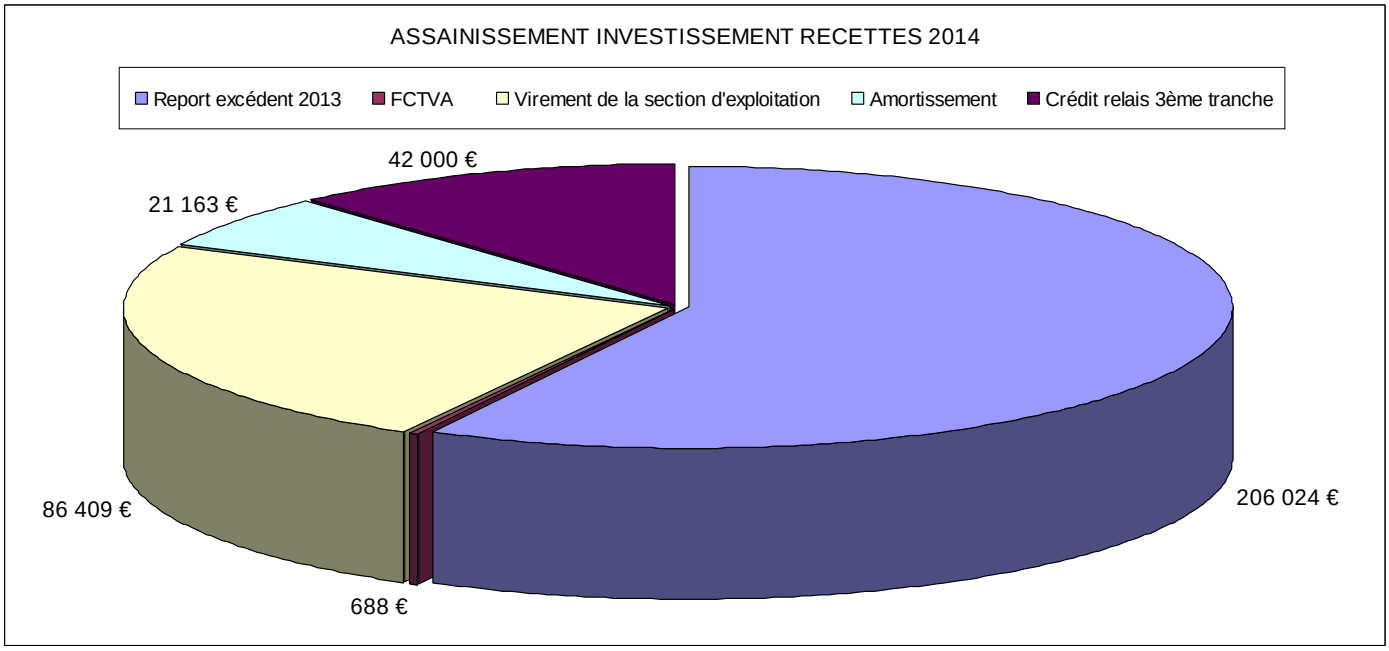

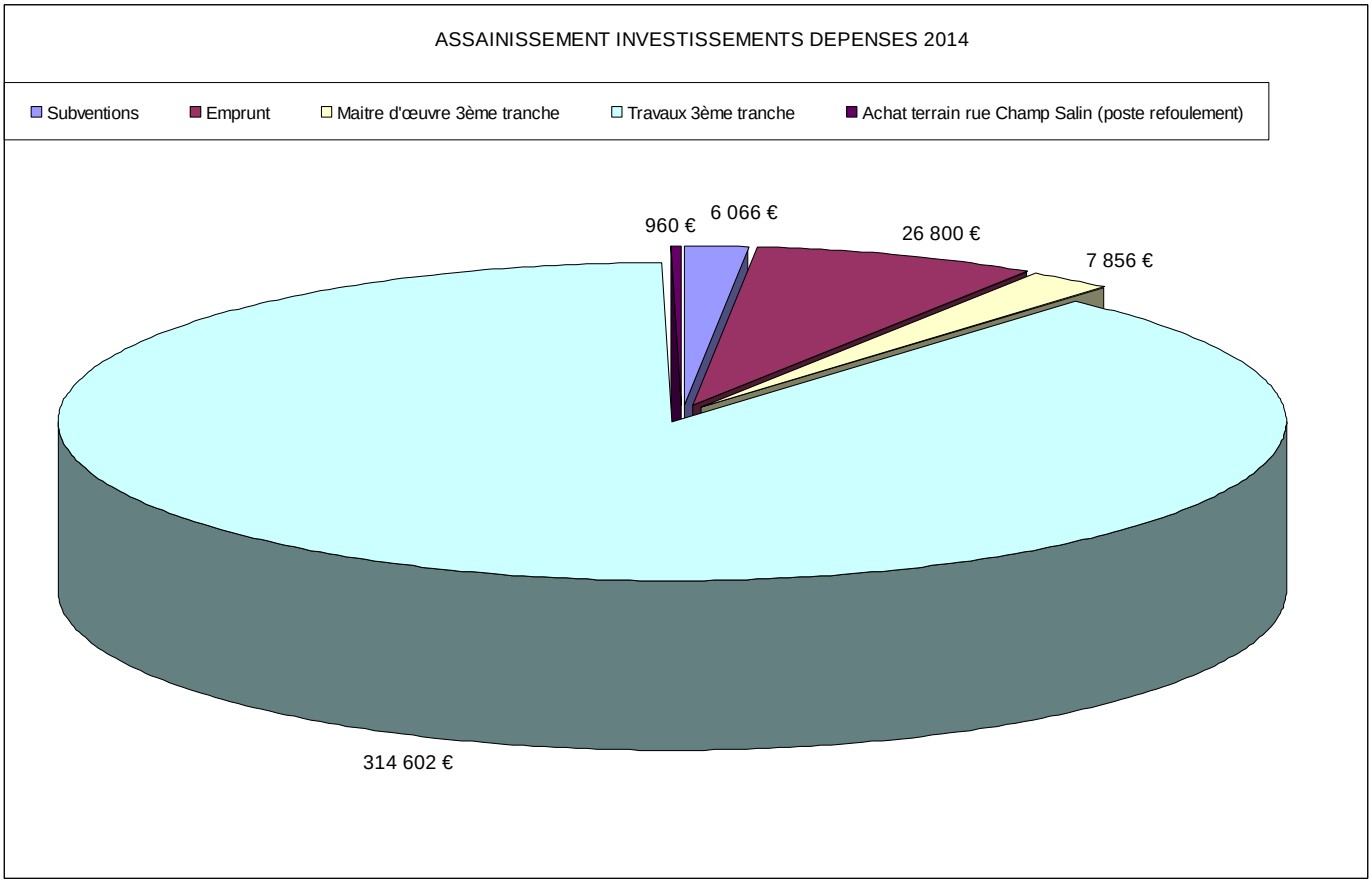

BUDGET CCAS

Le budget CCAS voté lors de la séance du C.C.A.S en date du 23/04/2014 s'équilibre en recettes et dépenses à 5 637 €.

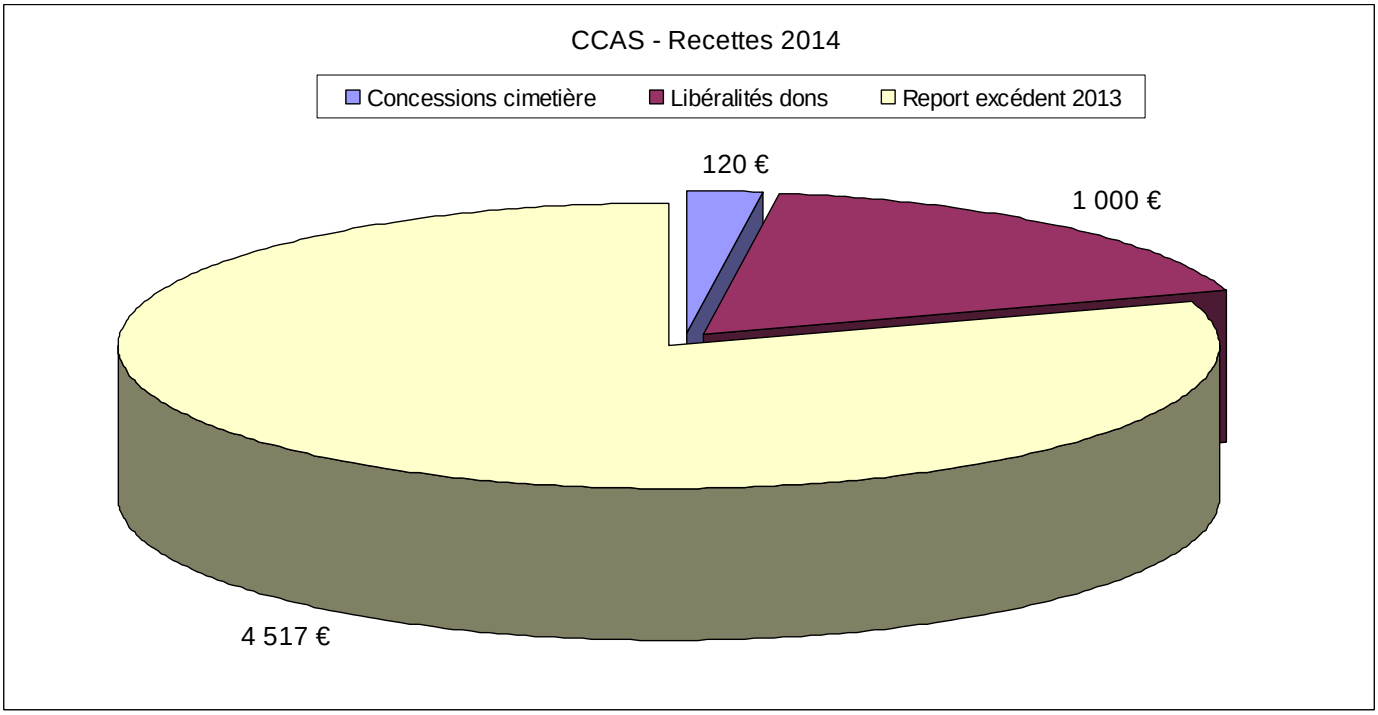

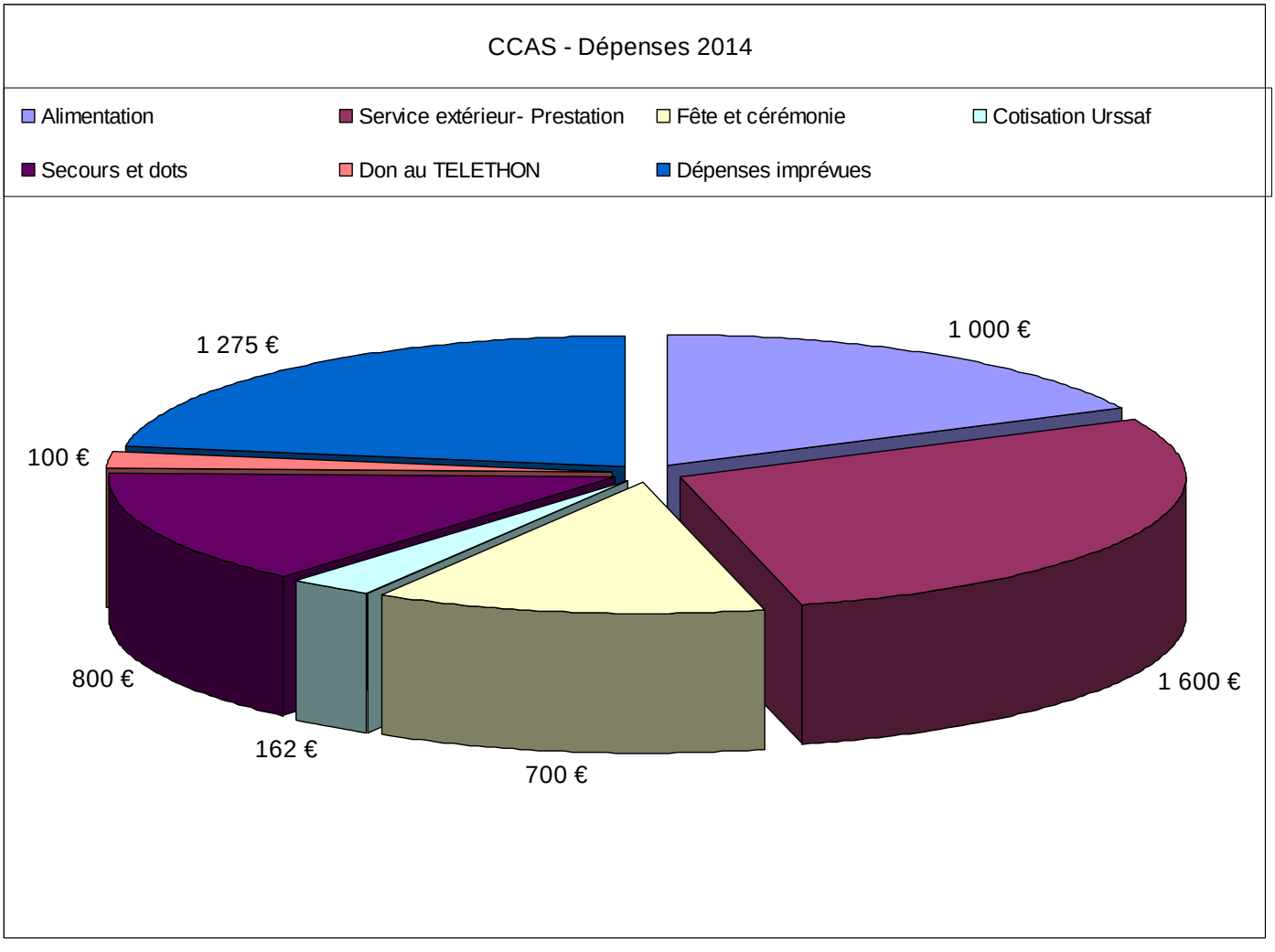

>>> Etat Civil Année 2014

NAISSANCES

** CHOPLIN Paul Christian Patrick, né le 18 janvier 2014*
** BLONDEL Jules Maxime, né le 25 février 2014*
** CENIC Dejan, né le 08 mai 2014*
** CENIC Denitsa, née le 08 mai 2014*
** FEVRE Clément, Kévin né le 28 mai 2014*
** CHAPOUTOT Lucas Patrick Gilles, né le 11 juin 2014*

MARIAGES

** PLANQUART Gilles Arsène et GEOFFROY Cécile, le 28 février 2014*
** HEDIN Christophe et PROST Myriam, le 21 juin 2014*

DECES

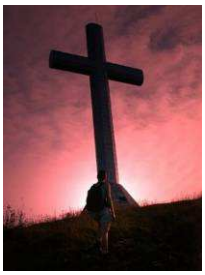

**MATHEY Michel Guy, le 30 avril 2014*
**RAILLARD Richard, le 30 mai 2014*
**MORIN Régine, née Gandrey, le 04 juillet 2014*

* * * * * * * * * * * * *

Bienvenue aux familles

Mr GIANESSINI Johnny – 4 route de Serville

Mr et Mme BOUGUERN Boudjemaa – 12 D rue de Foichot

Mr VOIREY Olivier et Mme CHEVROT Véronique – 13 rue de Foichot

Mr DESBOIS Stéphane et MARTIN Marion – 2 B rue de Faussigny

Mr et Mme VEUILLET Mathieu – 2 C Rue de Faussigny

Mr et Mme CARDOT Philippe – 7 rue des Leys

Mme NOLEY Françoise – 21 route de Chalon

Mme THEGNER Emilie et GAUTHIER François – 5 rue du Champ Saint-Martin

Vous venez d'emménager sur la commune, n'hésitez pas à venir vous présenter en Mairie.

»» JSAC

La saison 2013/2014 a rendu son verdict. L'équipe A sénior accède à la division supérieure pour la deuxième année consécutive en terminant deuxième de son groupe et évoluera donc en première division de district. L'équipe B reste en troisième division après une saison pleine d'enthousiasme. Merci à tous nos supporters pour vos encouragements.

Au niveau du Groupement Jeune Abergement Lessard (GJAL) créé cette saison, les résultats sont intéressants avec des effectifs assez étoffés. Les U15 ont souffert mais feront mieux l'année prochaine en passant 2ème année. Les U12/U13 terminent 3ème de la phase 2 en 1ère série. Pour les autres catégories de U6 à U11, pas classement mais de bons résultats lors des plateaux avec une progression tout au long de l'année. Enfin, pour la première participation au championnat de nos U15 féminines celle-ci finissent 4ème de leur groupe avec 5 victoires et 5 défaites.

Voici la composition du bureau pour la nouvelle saison :

Président : Romain Drigon *Trésorier : Sébastien Mas* *Secrétaire : Dominique Geniaux*

Le club remercie la municipalité pour l'entretien des locaux et le suivi dans nos projets.

MENTION PARTICULIERE à Christian Présumey pour ses 8 années de présidence qui ont permis au club d'évoluer sereinement et de progresser de saison en saison. MERCI « Bokin » pour ta présence et ta disponibilité.

U15 féminines Abergement-Lessard

>>> Comité des Fêtes

Bonjour à toutes et à tous, le comité a redémarré voici quelques semaines :

<u>Voici le nouveau bureau</u> :

Président : Charton Christophe
Vice-président : Bonnot Philippe
Trésorier : Slaski Nicolas
Trésorière adjointe : Passerat Brigitte
Secrétaire: Marinot Annie

<u>Programme de cette année</u> :

- *<u>19 juillet : feux d'artifice et bal populaire</u> avec cette année, en plus du concours de boules et du repas, course de caisses à savon. Pour les enfants des écoles : une retraite aux flambeaux nous guidera jusqu'à l'étang accompagnée par la Fanfare d'Ouroux. Programme et inscriptions à la boulangerie de l'Abergement.*
- *<u>21 novembre : soirée Beaujolais</u> : repas à la salle des fêtes sur le thème du Beaujolais nouveau.*
- *<u>Sortie</u> : un voyage est prévu cette année, ce sera un marché de Noël, la destination reste à confirmer.*

Bonne vacances à tous

>>> Amis de l'Ecole

La fin de l'année scolaire signifie aussi quelques semaines de vacances pour l'association qui a œuvré ces six derniers mois pour gagner quelques euros afin de financer les sorties organisées par les enseignants.

Tout d'abord, la sortie ski au mois de février a été une réussite pour le bonheur des grands mais surtout des plus petits.

La marche gourmande a été elle aussi un succès puisque de nombreux nouveaux marcheurs sont venus rejoindre nos habitués.

Depuis maintenant plusieurs années, le mauvais temps vient de perturber notre kermesse de fin d'année. Heureusement, le spectacle présenté par les élèves et leurs enseignants continue de nous ravir.

L'Assemblée Générale qui aura lieu en septembre marquera le départ de plusieurs bénévoles. C'est avec plaisir que les membres accueilleront de nouvelles personnes.

Bon été à tous.

>>> Bibliothèque Municipale

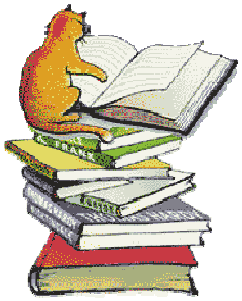

Des nouveautés …

De nombreux ouvrages ont déjà complété les rayonnages de la bibliothèque. Vous en découvrirez d'autres à la rentrée de septembre pour petits et grands.

Encore merci aux généreux donateurs qui nous permettent d'avoir un fond plus varié.

Si vous désirez un livre qui n'est pas dans nos rayons, n'hésitez pas à nous le dire, nous ferons tout pour vous le procurer.

Nous pouvons le demander soit à la BDSL à Charnay-les-Mâcon, soit à la bibliothèque de St-Germain-du-Plain, de Saint-Christophe-en-Bresse ou de Baudrières.

Cette dernière vient de rejoindre le réseau, ce qui donne encore plus de choix.

D'ici la fin de l'année leur informatisation devrait être terminée. Avec votre carte d'abonné vous pouvez emprunter des livres auprès de chacune des bibliothèques.

Vous pouvez également réserver en ligne le livre que vous désirez.

Les écoles…

Cette année encore toutes les classes sont venues pour écouter des histoires et pour choisir des livres à lire en classe. C'est un grand plaisir de les recevoir tous les 15 jours pour les maternelles et 1 fois par mois pour les élémentaires.

En vacances…

Comme tous les ans, la bibliothèque prendra quelques jours de repos, vous aurez la possibilité d'emprunter une sélection de livres plus importante pour cette période.

Fermeture du 20 juillet au 19 août 2014

La bibliothèque est ouverte les mercredis et les samedis de 10 h à 12 heures.

Retraite...

Désirant prendre ma "deuxième" retraite, je vais bientôt arrêter mes activités à la bibliothèque. J'ai passé de très bons moments avec vous. J'ai appris à connaître vos goûts littéraires et cela a été une expérience très enrichissante. Merci à vous lectrices et lecteurs pour tout cela.

Vous découvrirez de nouveaux visages à la bibliothèque, celui d'Evelyne et d'Emilie.

Vous aussi venez rejoindre l'équipe, c'est un passe-temps passionnant et agréable.

Nous vous souhaitons de bonnes vacances avec beaucoup de lectures.

Michèle Valentin et les bénévoles

Coin lecture pour les enfants

>>> Académie de Danse pour Chevaux

L'association Académie de Danse pour Chevaux, installée aux écuries de la famille Willms, vient de voir le jour sur la commune.

Elle a pour objet d'organiser des shows tels que spectacles équestres, dîners spectacles ou encore théâtre équestre, mais aussi l'organisation de concours officiels, ou non, et de stages, dans toutes les disciplines équestres.

C'est donc avec joie et simplicité que la famille Willms et sa troupe feront découvrir, grâce à divers événements, leur passion du cheval, et seront heureux d'accueillir petits et grands, pour partager ces moments magiques en compagnie des chevaux.

Pour tout renseignement, contacter Mme Sylvie Willms 5 chemin du Château tél 06.86.44.85.71

>>> Don du Sang

Voici le calendrier des collectes pour 2014 *:*

Mardi 26 Août	*de 08 h 30 à 12 h 30*	*à Ouroux*
Jeudi 23 Octobre	*de 15 h 30 à 19 h 30*	*à Ouroux*
Mardi 23 Décembre	*de 15 h 30 à 19 h 30*	*à L'Abergement*

Opération Brioches

Permis Piétons CE2

Kermesse des Ecoles

Correspondants venus de Bellevesvre

>>> Le Fleurissement Communal

C'est une équipe de bénévoles légèrement modifiée, et les employés communaux qui ont effectué les plantations dans le bourg le 14 mai.

Suite à la demande de la directrice des écoles, quelques bénévoles sont venus conseiller les élèves à réaliser la plantation dans les massifs des écoles maternelle et élémentaire. Le désherbage et l'arrosage sont assurés par les enfants en période scolaire.

Nous espérons ravir les yeux des habitants de la commune par ces divers points fleuris.

Nous vous souhaitons de belles vacances ensoleillées.

>>> Sports et Loisirs

C'est dans la bonne humeur que s'achève cette nouvelle saison sportive, d'autant plus que, fin mai, nous nous sommes retrouvées, dans la salle polyvalente, pour déguster une très bonne paëlla….de bons moments de convivialité partagés !

Merci à nos adhérent(e)s et à nos profs Anne-Lise et David, d'être aussi assidu(e)s et même si nous « souffrons » chaque semaine tout en gardant le sourire, c'est un plaisir de se retrouver !

Quelques changements ou aménagements seront sans doute mis en place à la rentrée car, bonne nouvelle, Anne-Lise attend un heureux événement….félicitations !

Les cours devraient donc reprendre normalement début septembre et vous serez informé(e)s en temps voulu.

Nous remercions la mairie pour la mise à disposition de la salle.

Je vous souhaite un bel été et profitez bien de vos vacances !

>>> La Colombe d'Argent

Il y a quelques semaines s'est déroulée, un peu partout en France et aussi à l'étranger, la deuxième édition du Festival des conversations.

« A l'heure de l'accéléré, du zapping, de l'instantané, du multiconnecté, n'est-il pas temps de se poser, de s'arrêter, de s'écouter, de partager en se retrouvant le goût de converser ? » Tel est l'appel lancé par les organisateurs du Festival des conversations.

Ce singulier festival nous rappelle que nous avons des choses à nous dire, quels que soient nos horizons.

« Discuter de vive voix avec son interlocuteur fournit une mine d'informations, entre autre sur son état d'esprit... quand on échange par courriel à toute vitesse, on s'expose à des sur-réactions... on ne peut pas se fier à l'intonation de voix ni aux expressions du visage. »

Notre Club offre une occasion de retrouver le plaisir d'être ensemble avec les divers jeux de cartes et de société puis le plaisir de converser devant une tasse de café agrémentée de quelques douceurs pour terminer l'après-midi. Pas besoin d'explorer des sujets sérieux mais tout simplement parler de la pluie et du beau-temps, des nouvelles de nos villages ou encore quelques souvenirs du temps passé qui suffisent à communiquer et à combattre l'isolement dont souffrent les personnes seules.

Notre traditionnel mâchon a terminé l'année le 18 juin dernier. Là on se parle, on se raconte des histoires et chacun repart heureux après ce moment de convivialité.

Dès le 1er mercredi de septembre, tous les adhérents pourront se retrouver à la salle habituelle dès 14 heures. Les réunions continueront à se tenir les 1er et 3ème mercredi de chaque mois. Tous les nouveaux qui le souhaitent peuvent rejoindre le Club où ils seront les bienvenus.

A quelques jours des vacances, nous souhaitons à toutes et à tous un très bon été.

>>> La Colombe Gourmande

Toute l'équipe de l'association finit la saison avec succès et notre aventure gastronomique continuera à la rentrée.

Nous remercions nos bénévoles Christophe, Olivier et Sébastien qui nous ont accompagnés gracieusement tout au long de la saison avec joie et bonne humeur.

L'association a le plaisir de partager avec vous sa recette gourmande

Dans le grand plat de gourmandise
Versez tout d'abord de la joie de vivre à ras bord
Mélangez avec du concentré d'amitié
Prenez de bonnes tranches de rigolade que vous saupoudrez de fous rires
Nappez de beaucoup d'amour tendre et sucré
Pimentez de quelques grains de folies
Servez-vous avec une pêche d'enfer et faites durer longtemps.

A consommer sans modération

Nous vous souhaitons de passer d'agréables vacances.

Contact : colombegourmande@gmail.com

Suite à l'assemblée générale du 24 juin, le bureau se compose de :

Présidente : *Joëlle BEAUJARD*
Vice-présidente : *Murielle MEUNIER*
Trésorière : *Catherine MAGNIN*
Secrétaire : *Florence SORDET*
Membres : *Annie MARINOT – Béatrice LETOURNEAU – Catherine RAVAT – Viviane SOUILLOT*

>>> Axone Compétition

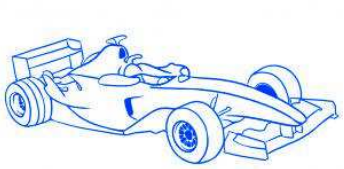

Cette association regroupe des passionnés de sport automobile, pilotes ou supporters. Nous avons construit à l'Abergement des monoplaces qui ont remporté de nombreux succès en courses de côte.

Actuellement notre pilote, Jacky BONNOT court à la fois en course de côte moderne mais aussi en VHC (Véhicule Historique de Compétition), puisque l'Axone construite dans les années 70 a été homologuée et nous pouvons ainsi la faire participer à des courses VHC (voir photos de la dernière course à Seyssel).
Jacky et son Axone ont remporté 3 scratchs en 2013.

Une autre activité de l'association : les baptêmes en F3 biplace sur circuit. Vous pouvez essayer. Les sensations sont garanties. Nous contacter au 03.85.96.81.72

Et enfin nous assistons du mieux que nous pouvons les pilotes adhérents à notre association (une soixantaine environ dont le champion de France de la Montagne et de nombreux autres pilotes ayant un palmarès fourni) pour des conseils et des réglages.

L'assemblée générale de février nous a permis de tous nous retrouver à la salle des fêtes de L'Abergement. L'ambiance y fut très conviviale. Merci à tous nos bénévoles qui nous aident lors des courses, des baptêmes, des réglages, de l'assemblée générale ou du loto qui a rencontré un succès moindre que l'année dernière.

Dommage !

Notre site : www.axonecompetition.fr

CENTRE DE LOISIRS

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES PORTES DE LA BRESSE

A partir de la rentrée scolaire de septembre 2014, suite à la réforme des rythmes scolaires :

L'accueil de loisirs sera ouvert le mercredi de 9h à 17h dans les locaux de la garderie périscolaire de St Germain

3 formules d'inscription :

- 1/2 journée (matin ou après-midi) = 6 €
- 1/2 journée + repas (matin ou après-midi) = 10 €
- Journée complète = 16 €

Une navette de ramassage sera organisée entre 11h30 et 12h30 afin d'acheminer les enfants inscrits en formule 1/2 journée + repas pour les communes de Baudrières, Lessard en B, Tronchy, l'Abergement Ste colombe, St Christophe en B et Ouroux S/S

Une garderie est possible de 7h30 à 9h* le matin et de 17h à 18h le soir.

Inscriptions à partir du 11 aout 2014

Renseignements :

Service enfance-jeunesse
10 bis rue de la Chapelle, 71370 Ouroux sur Saone.
03.85.96.89.74
animateurs.ccpb@wanadoo.fr

* l'accueil en garderie du matin se fera à la «maison pour tous», place du marché. Les enfants inscrits en garderie le matin seront acheminés par les Animateurs, au centre de loisirs dès 9h.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR

Contre les **cambriolages**, ayez les **bons réflexes** !

Opération tranquillité vacances

Si vous vous absentez pendant les vacances scolaires, les services de police ou de gendarmerie peuvent, à votre demande, surveiller votre domicile au cours de leurs patrouilles quotidiennes.

Avant votre départ, inscrivez-vous auprès de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie.

DICOM

Gendarmerie nationale

POLICE NATIONALE

PRÉFECTURE DE POLICE

Noyades : le danger de l'été

En mer, en rivière, en lac ou en piscine, la saison estivale est souvent synonyme d'activités nautiques. Pour que la baignade reste un moment de détente et de loisirs, l'important est de rester prudent. A l'approche de l'été, quels réflexes adopter pour que le plaisir de la baignade ne tourne pas au drame ? Quelles précautions prendre pour se baigner en sécurité ? Pour que chacun profite au mieux de l'été et des plaisirs aquatiques, l'Inpes propose une brochure « Mode d'emploi de la baignade », téléchargeable sur www.inpes.sante.fr. Des conseils concernant particulièrement les piscines sont en ligne sur www.prevention-maison.fr.

Prévenir les noyades : une priorité

La plupart des accidents impliquant des enfants est due ***à un manque de surveillance, à un défaut du dispositif de sécurité ou encore à une chute.*** *Pour les adultes, ils se produisent principalement suite* ***à un malaise, à une imprudence*** *ou tout simplement* ***au fait de ne pas bien savoir nager.***

Selon les derniers chiffres du Baromètre Santé Inpes 2010, ***54% des femmes et 27% des hommes de 65 à 74 ans ne savent pas nager****. En moyenne, tous âges confondus, un français sur cinq ne sait pas nager : 28% des femmes et 14% des hommes). Il est important de rappeler qu'on peut apprendre à nager à tout âge.*

Selon l'enquête NOYADES menée en 2012 par l'Institut de veille sanitaire (InVS), entre le 1er juin et le 30 septembre 2012, ***1 238 noyades accidentelles ont été enregistrées, provoquant 497 décès dont 28 parmi les moins de 6 ans, 47 de 6 à 19 ans et 145 chez les plus de 65 ans.*** *L'enquête, dont l'objectif est de décrire les caractéristiques et facteurs de risques des noyades accidentelles, contribue à guider les actions de prévention et de réglementation.*

Baignade des enfants : ne pas les quitter des yeux

Quel que soit le lieu de l'activité nautique (mer, lac, piscine, etc.), un ***enfant doit toujours être surveillé par un adulte qui en prend la responsabilité****. Un enfant peut se noyer sans bruit, en moins de trois minutes, dans vingt centimètres d'eau. Afin de diminuer les risques liés à la baignade, il est conseillé de* ***l'équiper de brassards*** *(marquage CE et norme NF 13138-1)* ***et de lui apprendre à nager le plus tôt possible : dès 4-5 ans, selon les capacités de l'enfant, pour tous à partir de 6 ans.***

Conseils de sécurité pour la baignade cet été

- ***Choisir les zones de baignade surveillées,*** *où l'intervention des équipes de secours est plus rapide.*
- ***Surveiller vos enfants en permanence****, rester toujours avec eux quand ils jouent au bord de l'eau ou lorsqu'ils sont dans l'eau.*
- ***Tenir compte de votre forme physique*** *: ne pas se baigner si l'on ressent un trouble physique (fatigue, problèmes de santé, frissons) et* ***ne pas surestimer votre niveau de natation,*** *il est toujours plus difficile de nager en milieu naturel qu'en piscine.*

Un baigneur attentif est un baigneur en sécurité : *prévenir un proche avant de se baigner, respecter les consignes de sécurité signalées par les drapeaux de baignade, ne pas s'exposer longtemps au soleil et rentrer dans l'eau progressivement, ne pas boire d'alcool avant la baignade, se former aux gestes de premiers secours…*

POUR CONSOLIDER LE BIEN VIVRE ENSEMBLE

Notre commune a de nouveau essuyé les caprices de la météo en cette fin du mois de juin. Pour la troisième fois en l'espace de deux ans, les éléments se sont déchaînés, en occasionnant des dégâts, heureusement matériels seulement. Cet épisode a mis en lumière l'importance de ne pas se retrouver seul en ces moments pénibles, et je veux ici saluer les proches et voisins pour la solidarité dont ils ont su faire preuve ; c'est d'autant plus vrai que, rappelons-le, les services de secours ont pour priorité l'assistance aux personnes en danger et la sécurisation des lieux. Cet incident en tous cas m'inspire une réflexion.

En effet, étant donné la multiplication de ces événements climatiques sur notre territoire, nous ne pourrons à l'avenir faire l'économie d'une solidarité plus préventive, qui consiste à prendre en compte les risques que nous pouvons faire encourir aux autres. Je pense en particulier à l'entretien des arbres de grande taille, parfois en limite de propriété, dont l'ampleur finit par représenter un danger en cas d'intempéries. La réglementation des boisements indique ainsi qu'il « n'est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes qu'à la distance de 2 mètres de la ligne séparative des héritages pour les plantations dont la hauteur dépasse 2 mètres. » Le bon sens impose de prendre toutes les mesures nécessaires – taille ou élagage- afin de minimiser les conséquences d'une chute éventuelle de branchages sur une habitation mitoyenne.

Pour que nos espaces verts demeurent un plaisir en assurant un cadre de vie agréable, pensons tous les uns aux autres quand vient le moment d'entretenir nos propriétés. Je remercie par ailleurs tous ceux qui se sont déjà inscrits dans cette démarche.
Le maire.

>>> Animaux domestiques

Divagation de chiens

Il nous est fréquemment signalé en Mairie la divagation de chiens sur le territoire de la commune qui entraîne des gênes : risque d'accident domestique ou routier. ***Merci aux propriétaires de ces animaux de bien veiller à ce qu'ils restent dans l'enceinte du domaine privé ou bien qu'ils soient tenus en laisse sur le domaine public. Pour rappel, cette infraction est passible d'une amende.***

Permis de détention de chien susceptible d'être dangereux

Le propriétaire d'un chien susceptible d'être dangereux doit posséder un ***« permis de détention*** *» pour son animal. Ce permis est délivré par le Maire de la commune de résidence. Il est remis à l'issue d'une formation que doit suivre le propriétaire ou détenteur du chien et d'une évaluation comportementale de l'animal réalisée dans le cadre d'une consultation vétérinaire.*

Déjections canines

Les chiens doivent être tenus en laisse et leur propriétaire ou garde doit veiller à ce qu'ils ne souillent pas le domaine public (abri de bus, bord de route, pelouse, promenade, etc…)

Pour rappel, cette infraction est passible d'une amende.

>>> Bruits

Extrait de l'arrêté préfectoral portant sur la réglementation des bruits de voisinage en date du 30/07/2001

Article 9 : Animaux
Les propriétaires et possesseurs d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la santé, le repos et la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage.

Il est interdit, de jour comme de nuit, de laisser crier ou gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des animaux dans un logement, sur un balcon, dans une cour ou un jardin, dans des locaux professionnels ou commerciaux, dans un enclos attenant ou non à une habitation, susceptibles par leur comportement, de porter atteinte à la tranquillité publique.

Article 10 : Appareils bruyants et activités de bricolage et jardinage
Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords, doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leur comportement, de leurs activités, des appareils tels que appareils ménagers, dispositifs de ventilation, de climatisation, de production d'énergie, de réfrigération et d'exploitation de piscines, instruments, appareils diffusant de la musique, machines qu'ils utilisent et travaux qu'ils effectuent.

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, pompe d'arrosage…ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- ***Les jours ouvrables de 8 H 00 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 19 H 00***
- ***Les samedis de 9 H 00 à 12 H 00 et de 15 H 00 à 19 H 00***
- ***Les dimanches et jours fériés de 10 H 00 à 12 H 00.***

>>> Brûlage des déchets

Le brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels des déchets ménagers ou assimilés, des déchets issus des activités artisanales, industrielles ou commerciales est interdit. Les déchets végétaux des parcs et jardins sont des déchets ménagers. La valorisation de ces déchets par compostage doit être privilégiée.
Toutefois, dans les communes rurales (population inférieure ou égale à 2 000 habitants au dernier recensement), lorsque la quantité des déchets végétaux produits par les particuliers est trop importante pour être accueillie en déchetterie ou ne peut y être acheminée, le brûlage du bois provenant des broussailles, tailles de haie ou d'arbres est autorisé, sous réserve qu'il soit effectué à une distance minimum de 50 mètres des habitations voisines et des voies de circulation.
Ce brûlage ne doit entraîner, pour le voisinage, aucune gêne, aucun danger ou aucune insalubrité, notamment par des fumées et doit se faire sous la surveillance permanente d'une personne. Cette personne doit pouvoir disposer, à proximité immédiate, des moyens nécessaires pour éteindre le feu à tout moment et doit s'assurer que le feu est complètement éteint avant de quitter les lieux et arroser les cendres si nécessaire.

Le brûlage des déchets végétaux à forte teneur en eau, difficiles à brûler, tels que la tonte des pelouses est interdit.

BIENVENUE SUR LE SITE INTERNET DE NOTRE COMMUNE !

En Août 2013 le nouveau site de la commune a été créé, avec pour objectifs d'apporter un maximum d'informations sur la commune et de communiquer en temps réel sur la vie de la municipalité.

Le site est accessible à l'adresse suivante : **www.abergement-sainte-colombe.fr**

Vous trouverez ci-dessous la description de toutes les informations que vous pourrez trouver à cette adresse.

PAGE D'ACCUEIL

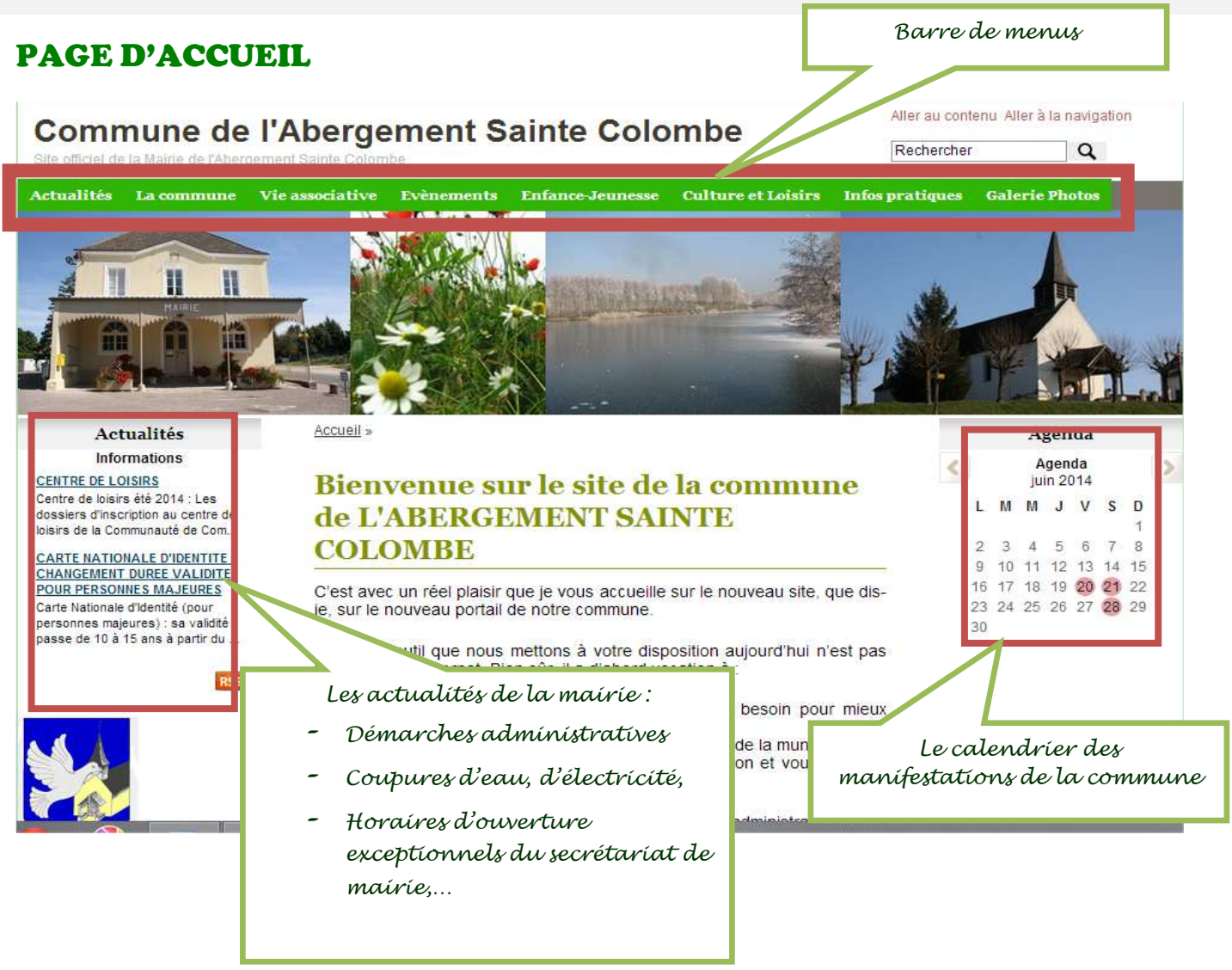
Barre de menus
Commune de l'Abergement Sainte Colombe
Aller au contenu Aller à la navigation
Rechercher
Actualités La commune Vie associative Evènements Enfance-Jeunesse Culture et Loisirs Infos pratiques Galerie Photos
Actualités
Informations
CENTRE DE LOISIRS
Centre de loisirs été 2014 : Les dossiers d'inscription au centre de loisirs de la Communauté de Com.
CARTE NATIONALE D'IDENTITE CHANGEMENT DUREE VALIDITE POUR PERSONNES MAJEURES
Carte Nationale d'Identité (pour personnes majeures) : sa validité passe de 10 à 15 ans à partir du
Accueil »
Bienvenue sur le site de la commune de L'ABERGEMENT SAINTE COLOMBE
C'est avec un réel plaisir que je vous accueille sur le nouveau site, que dis-je, sur le nouveau portail de notre commune.
Agenda
juin 2014
L M M J V S D
Les actualités de la mairie :
- Démarches administratives
- Coupures d'eau, d'électricité,
- Horaires d'ouverture exceptionnels du secrétariat de mairie,…
Le calendrier des manifestations de la commune

PRESENTATION DES MENUS

Actualités La commune Vie associative Evènements Enfance-Jeunesse Culture et Loisirs Infos pratiques Galerie Photos
Actualités
L'onglet « Actualités » permet d'accéder aux actualités de la mairie et aux articles du JSL concernant l'Abergement

L'onglet « La commune » présente les membres et l'organisation du conseil municipal.. Vous pouvez également y télécharger l'Info Pop et les bulletins municipaux..
Dans cette rubrique se trouvent également une présentation du CCAS, l'histoire de la commune, son patrimoine…

Présentation, manifestations, organisation et contacts, toutes les informations sur nos associations sont regroupées ici !

Liste des évènements et des manifestations de la commune

Besoin de se détendre ? Venez faire un tour par là

Présentation des écoles, informations sur le centre de loisirs (bulletins d'inscription à télécharger)

Toutes les infos utiles au quotidien pour les Abergementais, c'est ici !

Quelques photos de la vie de la commune, d'hier à aujourd'hui

En résumé, ce site a été fait par des Abergementais pour les Abergementais. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques car ce site est le votre.
Si vous voulez voir figurer de nouvelles rubriques, ou si vous voulez faire apparaître votre association/club/autres, contactez-nous à l'adresse mail de la mairie : mairie.aberg.sc@wanadoo.fr

Bonne navigation !

>>> Quelques messages

LE RECENSEMENT OBLIGATOIRE A 16 ANS

Tous les jeunes Français et Françaises nés en 1998 sont tenus de se faire recenser en Mairie de leur domicile et ce, entre la date anniversaire de leurs 16 ans et les trois mois qui suivent.

La mairie leur délivre une attestation de recensement, document obligatoire pour pouvoir s'inscrire à tout concours ou examen soumis au contrôle de l'autorité publique (BEP, CAP, BAC, conduite accompagnée…).

Se munir du livret de famille des parents et d'une pièce d'identité.

FIN 2018 LA JDC REMPLACE LA JAPD
LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ
3 ÉTAPES OBLIGATOIRES
ÉTAPE 1 l'enseignement de défense (classes de 3e et de 1re).
ÉTAPE 2 le recensement à 16 ans en mairie ou en ligne
pour certaines communes (www.mon.service-public.fr).
ÉTAPE 3 la JDC (journée défense et citoyenneté), avant 18 ans.
Ce parcours est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique
(conduite accompagnée, permis de conduire, CAP, BEP, BAC, etc.).
JDC
OBJECTIF CITOYEN
LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ
EN SAVOIR PLUS
www.defense.gouv.fr/jdc

INSCRIPTIONS SUR LA LISTE ELECTORALE

Les personnes nouvellement installées sur la commune ou non encore inscrites sont invitées à venir s'inscrire sur la liste électorale ***avant le 31 décembre 2014.***

Se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

>>> Les artisans et commerçants

NOM	ACTIVITE	TELEPHONE
ALLÔ DÉPANNE M. VAN DE WALLE 12 rue de Foichot	Dépannage, installation, entretien, plomberie, ramonage, zinguerie, chauffage.	Dom : 03 85 96 81 19 06 07 44 31 42
AUBERGE de Maître Jacques M. LARDY 16 route de Chalon	Restaurant	03 85 96 02 43
BADAUT Dominique 6 rue des Leys	Plomberie – Sanitaire – Chauffage - Zinguerie	03 85 96 80 16
BAZUS Paul 2 chemin du Chaplain	Maçonnerie, couverture, entretien	06 18 21 38 82
BEAUJARD Joëlle 14 route de Chalon	Réfection de fauteuils et canapés tous styles Auto Moto Nautisme Médical Commerce	06 37 31 21 62
BREZIAT Père et Fils 1 rue de Villargeault	Maçonnerie, couverture, carrelage, rénovation, ravalement	03 85 96 45 40
CAFE RESTAURANT « LE RELEY'S BAR » Laurent GOUX 1 rue des Leys	Café Restaurant	03 85 96 07 54
CHAMBRE D'HOTES JASMIN 2 rte de Guerfand	Chambre d'hôtes 2 personnes	06 82 33 09 71
DIVINE ET SENS Mme PACAUD Cécilia -8 rte d'Ouroux	Institut de beauté	03.85.42.01.86
EARL MARQUIS 17 Rue du Piochy	Elevage et commerce chevaux et poneys	06 62 39 81 74
LES ÉCURIES DE LA FONTAINE AUX MERLES 1 chemin du château	Promenades en calèche – animations équestres – maréchalerie – pensions à la carte	03 85 96 48 90 06 76 44 77 23
EVASION COIFFURE CLEMENT Fabienne 2A rue de la Veyle	Coiffure hommes et femmes	03 85 96 83 86
GAUDILLERE Daniel 5A Rue du Champ Salin	Plomberie - Chauffage	03 85 96 85 08
GAUDILLERE Patrick et Sylvie 19A rue du Bourg	Boulangerie, pâtisserie, café, tabac, alimentation	03 85 96 07 08
GUILLET Jean Gérard 2 chemin du Vernay Morin	Travaux agricoles	03 85 96 40 39
GUYON Christian 32 rue de la Croix Rolland	Maçonnerie, carrelage, couverture, rénovation, traitement, démoussage toitures	03 85 96 09 21
HUSSON Aurélie 4 chemin du Château	Fêtes et Créations. Organise, décore, orchestre et personnalise fêtes et évènements	06 26 74 65 69
JAILLET Stéphane 5 rue de l'Etang brûlé	Plomberie – Sanitaire – Chauffage Energies renouvelables	06 45 73 87 12
ABERGEMENT METALLERIE JONDEAU 6 rte de Saint-Martin	Métallerie- Serrurerie - Ferronnerie	06 47 99 94 59
KOUMA DESIGN BONNOT David 19 route de Chalon	Fabrication, entretien, réparation, commercialisation de prototypes et petites séries bureau d'étude- conception dans le domaine de transports.	03 85 96 03 52
LOUVET Chantal 5 rue des Chatelets	Miels, Pains d'épices et autres produits de la ruche	03 85 96 08 56
MICHELIN Johann 5 rue des Joncs	Plâtrier, peintre, décoration, placo et rénovation	06.33.98.48.99
MICRO-CRECHE « LES CABRIOLES » SAUVAGE Estelle 8A route d'Ouroux	Garde d'enfants	03.58.09.45.65
MARQUIS Cédric 17 rue du Piochy	Sellerie	06 12 35 62 66
MOTEL Le Charmois 2 chemin du Chaplain	Hôtellerie	03 85 96 06 87
PACCOUD Emmanuel « DUO FERM » 2 rue du Champ Bazin	Fenêtres PVC-Alu-Mixte – Double vitrage – Portes d'entrée, de garage Volets roulants.	06 16 42 84 32
TELE MENAGER ELECTRICITE BONIN Thierry 1 rue des Joncs	Vente et réparation TV, Hi-Fi, Electro - ménager, Electricité	03 85 96 03 52
TRONTIN Denis (B A T C) 7 rue des Chatelets	Dépannage, entretien chauffage	03 85 96 82 52
VADOT Laurent 12 rue de la Croix Rolland	Electricité - Neuf et Rénovation	03 85 96 03 86
VENDROUX Arnaud AV SERVICES 14 rue de Boullerand	Taille de haies, Tonte, Elagage d'arbres, Débroussaillage. Broyage. Pose de clôtures.	06 24 70 73 80

>>> Boullerand, un coin de paradis

C'est en partie vrai au Moyen-Age. En effet, un chemin partant du bourg aboutissait sur les terres de Boullerand appelées « Champs du Paradis ». Mais ne nous y trompons pas, à cette époque les « paradis » n'étaient en fait que des cimetières.

Mais les temps ont changé ! Il y a bien de la vie à Boullerand. Situé à 2.5 km du bourg de l'Abergement, une seule rue traverse ce hameau, abritée d'une part de son bois dans lequel se trouve la limite communale entre l'Abergement et Saint-Christophe.

Si Boullerand a compté peu d'habitants pendant des années, quatre fermes, deux activités économiques ont ponctué la vie de ce quartier : la laiterie Burdin de 1930 à 1975 et les transports Della-Rocca dans les années 80.

Actuellement, l'entreprise AV Services (tailles de haies, tonte…) est installée à Boullerand.

C'est dans les années 80 que sont apparues les nouvelles constructions, puis ce fut fin 90, début 2000 que Boullerand a pris un air de « nouveau quartier ».

Nous comptons actuellement 76 habitants. La plupart d'entre eux font, ou ont fait partie de la vie communale à travers les associations ou le conseil municipal.

Un petit coucou à Jean Burdin, le doyen du quartier et à son épouse née à Boullerand et aux jumeaux Dejan et Denitsa Cenic, les derniers nouveaux nés du quartier.

Enfin, je crois pouvoir dire que chacun cohabite sereinement dans ce petit hameau, où la vie s'écoule peut-être…comme au paradis !

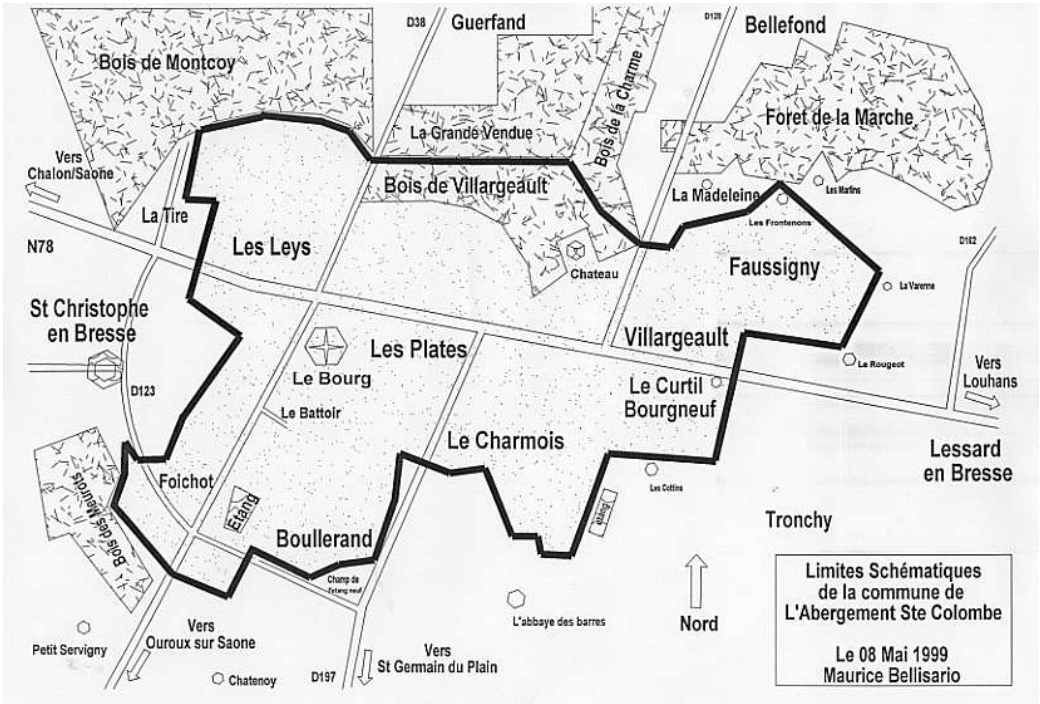

>>> Photo Mystère

Saurez-vous deviner ce qui se cache derrière cette photo mystérieuse ?
Plusieurs indices pour vous aider : elle a été prise sur notre commune, le sujet est visible depuis le domaine public, et avec un peu de perspicacité, vous pourrez même trouver une information s'y rapportant sur le site internet de la Commune :
http://www.abergement-sainte-colombe.fr

Et comme toute chasse a son trésor, nous récompenserons l'un d'entre vous ; pour cela, renvoyez-nous votre réponse avant le 1er Septembre 2014, soit sur papier libre déposé dans la boîte aux lettres de la Mairie, soit par mail à l'adresse mairie.aberg.sc@wanadoo.fr, en indiquant à chaque fois vos nom et prénom, votre adresse et/ou votre numéro de téléphone. Un tirage au sort départagera les ex-æquo parmi les bonnes réponses.

Bonne chasse et bonnes vacances !

>>> Infos pratiques

MAIRIE et C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale)
☎ 03.85.96.00.89 – ***Fax*** *: 03.85.96.03.53 –* ***Email*** *: mairie.aberg.sc@wanadoo.fr*
Secrétariat *: Ouvert au public du Lundi au Vendredi de 10 h à 12 h*
Et le 1er et 3ème samedi de chaque mois de 10 h à 12 h.
Permanence du Maire *: uniquement sur rendez-vous.*

- ***TRESOR PUBLIC*** *: 6 rue de St Martin – 71240 SENNECEY LE GRAND ☎ 03.85.44.84.45*
  Permanence le jeudi en Mairie de St Germain du Plain de 08 h 15 à 11 h 45.

- ***BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE et INTERCOMMUNALE***
  ☎ 03.85.96.09.73 - Permanences : Mercredi et Samedi de 10 h à 12 h.

ECOLES : *☎ 03.85.96.84.43 (Ecole élémentaire) ☎ 03.85.96.80.81 (Ecole maternelle)*
Directrice : Valérie PICARD

FUNERARIUM *10 route d'Ouroux ☎ 03.85.96.03.83*

GARDERIE PERISCOLAIRE *(Chantal FEVRAT) : ☎ 03.85.96.09.73*
Ouverture : jours scolaires de 07 h 30 à 08 h 35 et de 16 h 15 à 18 h 30

- ***CURE*** *: 4 place de l'Eglise à Ouroux-sur-Saône ☎ 03.85.96.04.74*
  Prêtre : Jean-Louis MOULINIER, secondé dans sa mission par Roger PHILIBERT, prêtre auxiliaire.

- ***SOUS PREFECTURE DE CHALON SUR SAONE :*** *Depuis le 13 juin 2013, la Sous-Préfecture est ouverte au public tous les matins de 8h15 à 12h15 et fermée tous les après-midis. Le standard (tél : 03.85.42.55.55) est accessible uniquement l'après-midi de 14h00 à 16h15. Le service des cartes grises et permis de conduire est joignable de 14h00 à 16h15. Le service étranger-séjour (tél : 03.85.42.55.57) est joignable de 8h15 à 12h15.*

- ***COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE LA BRESSE***
  - ***Multi accueil « L'Arbre à Doudou »*** *: Julie JOBERT ☎ 03.85.47.31.11*
  - ***Relais Assistantes Maternelles Parents/Enfants « La Ruche »*** *: Emmanuelle BOTTE ☎ 06.75.70.10.54*
  - ***Enfance Jeunesse*** *: Benoît ROUTHIER ☎ 03.85.96.89.74*

- ***CENTRE MEDICO SOCIAL :*** *Rue de l'Ermitage 71240 SENNECEY LE GRAND ☎ 03.85.94.94.10*
  Assistante sociale *: Mme THOMAS Fabienne - Permanence en Mairie de l'Abergement : 2ème mardi du mois, de 10 h 00 à 12 h 00, sur rendez-vous, tél. au 03.85.94.94.10*
  - ***Puéricultrice de PMI :*** *Permanence le 3ème mardi du mois, en Mairie de St Germain du Plain, de 09 h 00 à 11 h 00 (Tél : 03.85.47.45.45).*

- ***POMPIERS*** ***18***
- ***SAMU*** ***15***
- ***GENDARMERIE (Centre opérationnel de Gendarmerie)*** ***17***
- ***GENDARMERIE de SAINT GERMAIN DU PLAIN*** *☎ 03.85.42.79.35*
- ***CENTRE ANTI-POISONS (Hôpital Edouard Herriot à LYON)*** *☎ 04.72.11.69.11*
- ***ENFANCE MALTRAITEE*** *☎ 03.85.400.600*
- ***RAMASSAGE ORDURES MENAGERES***
  Collecte une fois/semaine, le Mercredi matin (ou samedi matin précédent en cas de mercredi férié)

- ***DECHETTERIE DE SAINT GERMAIN DU PLAIN :***
  Horaires : de décembre à février : - Lundi et Samedi : 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h, mercredi de 13 h 30 à 17 h
  - Vendredi de 14 h à 17 h
  de mars à novembre : - Lundi et Samedi de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h, mercredi de 13 h 30 à 18 h
  - Vendredi de 14 h à 18 h
- ***DECHETTERIE OUROUX SUR SAONE :***
  Horaires : de Mars à Octobre : - Lundi et Samedi : de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h
  - Mercredi et Vendredi : de 8 h à 12h
  de Novembre à Février : - Lundi et Samedi : de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
  - Mercredi et Vendredi : de 9 h à 12 h

>>> Les manifestations 2014

SEPTEMBRE		
Vendredi	12 Septembre	Loto Chasse
Samedi	20 Septembre	Spectacle Equestre Académie de Danse pour Chevaux
NOVEMBRE		
Mardi	11 Novembre	Défilé et Vin d'honneur Municipalité
Vendredi	21 Novembre	Soirée Beaujolais Comité des Fêtes
DECEMBRE		
Dimanche	14 Décembre	Arbre de Noël Amis de l'Ecole

Nos présidents/présidentes d'associations

• Amis de l'Ecole	Florence RAVISE	03.85.96.29.37
• Cantine Scolaire	Aurélie HUSSON	06.26.74.65.69
• La Colombe d'Argent	Robert BONNOT - Gilberte CHEVAUX	03.85.44.13.00
• J.S.A.C. (Football)	Romain DRIGON	06.22.54.67.64
• Chasse La Colombe	Jean-Michel JAILLET	03.85.96.80.42
• Sports et Loisirs	Maryline SKRZYDLEWSKI	03.85.96.05.90
• Conscrits (classe en 4)	Fanny BONNOT	06.16.22.84.81
• Pétanque Aberg/Lessard	Daniel CHEVALIER	03.85.96.47.69
• La Colombe Gourmande	Joëlle BEAUJARD	06.37.31.21.62
• Axone Compétition	Jacky BONNOT	03.85.96.81.72
• Art Passion Cheval	Sabrina BERTHELARD	06.89.49.22.52
• Comité des Fêtes	Christophe CHARTON	03.85.96.83.12
• Académie de Danse pour chevaux	Alex WILLMS	06.24.58.66.12

Conscrits 2014
Abergement/St Christophe